

Actualités

La bibliothèque, un lieu de vie, un lieu de liens... A la suite de la journée de réflexion et d'échanges sur les bibliothèques organisée à Martigues fin mai, la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert revient sur les enjeux politiques des bibliothèques. Entretien. [page 2](#)

Loi Elan : l'ombre de Malraux. Le 1^{er} juin, les députés ont adopté en première lecture la loi Elan, dont l'article 15 transforme dans deux cas l'avis conforme des architectes des bâtiments de France (ABF) en avis simple : pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile et pour la lutte contre l'habitat insalubre. Extraits des discussions où les opposants comme les partisans de ces mesures se sont référés à Malraux. [page 5](#)

Culture et constitutions européennes. Une perspective de modification de la Constitution française s'ébauche. Celle-ci ne mentionne la culture que sous l'angle de l'éducation et de la formation. Qu'en est-il ailleurs ? [page 8](#)

Echos des collectivités adhérentes

Le Gué-de-Longroi. Olivier Labat, conseiller municipal en charge de la culture. Avec 950 habitants, cette petite commune située dans la Beauce inaugure, grâce à un travail archéologique, son premier engagement en faveur des arts et de la culture. [page 11](#)

Calais. Pascal Pestre, maire adjoint à la culture. La Ville de Calais (75 000 habitants) porte un très ambitieux projet à la fois culturel, touristique et économique de machines géantes. Une volonté qui se conjugue avec de très nombreuses ressources culturelles. [page 15](#)

Entretien

Apprentissage des arts plastiques : un angle mort des politiques publiques ? Sauf exception, les arts plastiques ne bénéficient pas, à la différence de la musique, d'un réseau d'enseignement initial public. L'exemple de l'Ecole d'arts plastiques de Vitry-sur-Seine : entretiens avec Catherine Viollet, conseillère arts plastiques de la municipalité, et Elidabeth Milon, directrice de l'Ecole d'arts plastiques/Ecoles municipales artistiques de Vitry-sur-Seine. [page 20](#)



Editorial

Arts plastiques : comprendre tôt

Augmenter l'appétence pour la culture en général, et pour l'art contemporain en particulier, est une question d'éveil dès l'enfance.

J'aurai réussi mon mandat d'élue si chaque jeune de la ville peut dire qu'il a découvert le rôle d'un chef d'orchestre, assisté à une répétition de théâtre, discuté avec un écrivain, créé avec un plasticien, etc. Ces rencontres familiarisent les jeunes avec les métiers artistiques et génèrent l'envie de découverte.

Pour les arts plastiques, il ne faut pas rester au stade de l'occupation ou du divertissement en classe ou au centre de loisirs. Plusieurs pistes : confier à des professionnels un enseignement de qualité des pratiques en amateur ; concevoir des activités arts plastiques dans les expositions même historiques ou scientifiques ; créer des opportunités de collaboration avec des artistes... Nous avons initié avec l'artiste Aki Kuroda un système gagnant-gagnant : donner carte blanche à un artiste dans notre espace d'exposition de 540m² en contrepartie d'une collaboration avec les enfants au sein d'ateliers.

Comprendre tôt l'apport des arts plastiques crée progressivement un réflexe naturel d'intérêt qui se perpétuera à l'âge adulte.

A tout âge, on peut s'approprier les dix bonnes raisons d'aimer l'art contemporain que cite la critique d'art Elisabeth Couturier (*L'Art contemporain mode d'emploi*) : « Vivre avec son temps, sentir le courant, changer d'optique, pousser des oh ! et des ah !, toucher à l'universel, activer ses neurones, se laisser surprendre, apprendre une langue étrangère, créer sa propre géographie, voyager. »

Marie-Claude Le Floc'h,
membre du CA de la FNCC



La bibliothèque : un lieu de vie, un lieu

En 2015, lors des discussions parlementaires sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche, la sénatrice d'Ille-et-Vilaine

Sylvie ROBERT s'était publiquement posé la question suivante : est-ce que, le dimanche, je ne préférerais pas aller à la bibliothèque plutôt que de fréquenter des commerces ? La ministre de la Culture d'alors, Fleur Pellerin, lui a demandé un rapport sur l'extension des horaires de bibliothèques. Un travail pour lequel la sénatrice a notamment rencontré les élu(e)s de la FNCC. Depuis, avec la mission Orsenna et l'actuel plan du ministère, l'enjeu des bibliothèques est au premier plan de l'actualité politique. Entretien.

A noter que Sylvie Robert était l'une des intervenantes de la Journée de rencontre sur "La bibliothèque, demain..." co-organisée et accueillie à Martigues par la Ville, l'Association des bibliothécaires de France PACA, l'Agence régionale du livre PACA et la FNCC. La prochaine *Lettre d'Echanges* publiera un compte-rendu de cette rencontre.

Votre rapport a été le point de départ d'un regain d'attention aux enjeux des bibliothèques, avec ensuite la mission Orsenna et aujourd'hui le plan du ministère. Comment voyez-vous la suite ?

Les deux rapports – le mien et celui de la mission Orsenna – avaient un même objectif, aujourd'hui largement atteint : sensibiliser les élu(e)s et les professionnels à l'importance des enjeux des bibliothèques, les relégitimer et les mettre en lumière dans l'espace de la réflexion publique.

Maintenant, la suite sera d'ordre opérationnel. La prise de conscience est là. Les outils, le cadre et les moyens aussi. Désormais il faut faire, ce qui relève notamment de la responsabilité de l'Etat et surtout des DRAC pour qu'elles relaient l'ambition tant auprès des collectivités que des bibliothécaires. Et ce dans un contexte qui me préoccupe fortement, car le plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités ne pourra que freiner leur volonté de s'engager. La situation est ubuesque car paradoxale.

J'ai demandé un rendez-vous à la ministre de la Culture sur ce sujet. Car, à la fin des fins, Bercy va regarder si les 8M€ [l'augmentation de la dotation générale de décentralisation qui doit abonder le plan bibliothèques du ministère] ont bien été utilisés. Et je pense que le PLF 2019 sera encore une bataille non seulement pour consolider les 8 millions mais pour demander une évolution.

La suite va donc exiger beaucoup de travail de conviction. Il faut considérer les réalités et l'extrême diversité des situations. Les freins sont nombreux, ici pour des questions politiques, là sociales.

Parfois c'est le manque de conviction des collectivités, voire des professionnels, qui fera obstacle.

D'autres encore n'auront pas pris le temps de bien expertiser leur territoire, et dès lors hésiteront à s'engager. La question n'est pas seulement celle des moyens... C'est là que l'Etat doit jouer son rôle, avec un accompagnement à la fois méthodologique et technique, qui permette de disposer de données, de les croiser...

Votre rapport souligne l'importance de la prise en compte des temps des territoires. Comment sensibiliser à cette notion un peu abstraite ?

Ce n'est en effet pas évident. Il doit être clair dans l'esprit des élu(e)s et des professionnels qu'un service public (et aujourd'hui je mesure l'importance de cette notion dans le contexte actuel) n'est efficace que s'il s'adresse aux personnes, s'il est attentif à elles. Il faut opérer un renversement de paradigme en prenant d'abord en compte l'usager, dans ses attentes, dans ses temporalités, ses mobilités, ses pratiques. Cela doit se fonder sur l'expertise d'usage, gage de l'innovation publique.

Une approche qui fait écho au droits culturels...

Oui, c'est précisément cela. Je reviens du Brésil, un pays qui, avec ses minorités linguistiques et sa diversité ethnique, est très en avance dans le respect des droits culturels. Cette notion est totalement inscrite dans ses politiques culturelles. Pour les Brésiliens, le renversement de paradigme – partir de ce que vivent les personnes pour les aider à s'émanciper – relève d'une évidence. A nous aussi de faire ce chemin.

N'y a-t-il pas aussi un risque que l'effort budgétaire accru pour les bibliothèques ne contribue à diminuer le soutien à d'autres politiques culturelles ?

Je ne le crois pas. Les budgets ne sont pas les mêmes. Quoi qu'il en soit, il ne

de liens

serait pas opportun de mettre les divers secteurs en concurrence. Et j'espère que les efforts accrus des élu(e)s pour les bibliothèques ne se feront pas au détriment d'autres aspects de leurs politiques culturelles. Cela doit être un "plus". Ce qui est d'ailleurs le cas pour l'Etat dans la mesure où la DGD ne vient pas du budget du ministère de la Culture mais de celui de l'Intérieur.

Votre rapport sur l'extension des horaires a eu ce résultat positif d'une augmentation de 8M€ de la DGD. Est-ce suffisant ? Est-ce pérenne ?

J'espère que cela sera suffisant, même si je ne le pense pas. Et je souhaite que cet apport soit pérenne : ce sera toute la question du projet de loi de finances 2019. Mais conforter cet engagement financier exige de démontrer que ces 8M€ supplémentaires de la DGD ne sont pas suffisants. En principe, et à la différence de ma première préconisation de caler l'aide sur le temps d'un mandat municipal, la somme n'était pas adossée à une visée d'expérimentation, mais envisagée dans l'idée de conforter de premières initiatives et de permettre à d'autres de le faire à leur tour. Pour autant, le relais devra être pris par les collectivités afin que ce ne soit pas un "one shot". Aujourd'hui, nous ne sommes sûrs de rien.

Le fort engagement des bénévoles est un atout mais aussi un risque, une facilité... Comment le concilier avec la professionnalisation ?

En effet, beaucoup de petites bibliothèques ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Et je ne suis pas certaine que les petites communes aient les moyens d'embaucher des professionnels, d'où l'importance de la notion de réseau, de la mutualisation. C'est là un intéressant terrain de réflexion. Par exemple, un professionnel pourrait encadrer les bénévoles de plusieurs bibliothèques et les bénévoles eux-mêmes

s'impliquer sur plusieurs communes. De nouveaux modèles sont à inventer. Certains existent sans doute déjà.

Une récente enquête du ministère sur les "non-usagers" des bibliothèques montre que beaucoup identifient mal ces équipements...

On peut accroître leur identité en leur construisant une image, par exemple par une spécialisation, pour en faire des lieux singuliers. Mais il y a également la question du projet, au-delà de l'évolution des missions. Notamment en y installant un café pour que les gens y viennent selon d'autres finalités que l'emprunt de livres. Les bibliothèques doivent être avant tout des lieux de convivialité et devenir ce que j'appellerai des "attracteurs". Peut-être avec une salle dédiée aux jeux vidéo ou encore en proposant une "grainothèque", comme cela peut déjà se faire.

Le "plan bibliothèques" du ministère parle de Maison de services à la personne... N'y a-t-il pas là un risque de dilution de leur mission culturelle ?

Pour ma part, j'ai envisagé cette idée de maison de service public, avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), pour des situations bien précises : en territoire rural ou encore dans



IL FAUT OPÉRER UN RENSENEMENT DE PARADIGME EN PRENANT D'ABORD EN COMPTE L'USAGER, DANS SES ATTENTES, DANS SES TEMPORALITÉS, SES MOBILITÉS, SES PRATIQUES. CELA DOIT SE FONDER SUR L'EXPERTISE D'USAGE, GAGE DE L'INNOVATION PUBLIQUE.

**L'IDÉE DE L'AGORATHÈQUE
EST DE PASSER DE
L'ÉCRIT À LA PAROLE.
LES BIBLIOTHÈQUES
CONTRIBUENT À FORMER,
À ÉDUIQUER, À ARMER LES
PERSONNES. C'EST TRÈS
BIEN, MAIS CELA NE SUFFIT
PAS. IL IMPORTE AUSSI
D'AIDER À EXPRIMER DES
IDÉES, À ACQUÉRIR LA
CAPACITÉ DE LES EXPOSER,
D'EN DÉBATTRE.**

les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans des endroits dépourvus de services publics. Là, la bibliothèque pourrait être associée avec la Poste et/ou des services juridiques... Cela permettrait aussi de mutualiser les financements, la Poste pouvant par exemple contribuer à des rénovations ou des extensions de locaux, sur le principe gagnant-gagnant et en conférant une dimension culturelle à la notion de service public. Mais cela ne s'improvise pas. Il faudra un accompagnement de l'Etat.

Votre emploi du terme d'"agorathèque" semble montrer qu'il manque un "échelon" dans la vie démocratique : le besoin d'un espace pour le déploiement de la parole citoyenne...

L'idée est de passer de l'écrit à la parole. Les bibliothèques contribuent à former, à éduquer, à armer les personnes. C'est très bien, mais cela ne suffit pas. Il importe aussi d'aider à exprimer des idées, à acquérir la capacité de les exposer, d'en débattre. Donc une mission qui relève du registre de la vie démocratique. La vie associative permet le développement de cette maîtrise de la prise de parole – ce n'est pas facile et dans les réunions publiques on voit bien que ce sont un peu toujours les mêmes qui parlent. Les bibliothèques aussi pourraient être des lieux d'apprentissage pour l'expression orale et devenir des lieux de débat, ce qui leur conférerait une véritable mission d'apprentissage de la démocratie. L'exercice de la citoyenneté passe par

celui de la parole et la démocratie est par essence le lieu de la délibération.

Dans cette même perspective, ne serait-il pas intéressant, par exemple, d'installer des bureaux de vote dans les bibliothèques (et dans d'autres lieux culturels) ?

Pourquoi pas..., mais il y a plusieurs raisons pour que les bureaux de vote soient installés dans les écoles (rien ne s'y passe le dimanche, accessibilité, maillage territorial, etc.) Ce serait en effet symboliquement intéressant... Attention à la confrontation des usages dans certains cas, mais ce peut être un lieu complémentaire.

Quelle serait à vos yeux la bibliothèque idéale ?

On observe aujourd'hui un réel engouement autour de la notion d'espace public et de ses usages. Les espaces publics deviennent de véritables lieux de rencontre, où l'on aime à se retrouver à plusieurs, avec une volonté d'être libres. Les jeunes disent qu'ils "se posent", par exemple dans les jardins publics. C'est cela : pour moi, la bibliothèque idéale, un espace pour la connaissance et pour de multiples apprentissages citoyens qui serait un lieu du croisement, du commun : un lieu où l'on "se pose", où l'on échange, où l'on peut apprendre tout au long de son existence. En réalité un lieu de vie... et un lieu de liens.

Propos recueillis par
Vincent Rouillon



Loi Elan : l'ombre de Malraux

Le 1^{er} juin, les députés ont examiné en première lecture notamment l'article 15 de la loi Elan. Sa principale mesure concerne les architectes des bâtiments de France (ABF) : ne plus exiger leur "avis conforme" pour des travaux en secteur protégé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile et pour la destruction de bâtis insalubres. Une intense discussion a finalement abouti à l'adoption de l'article 15, avec deux amendements : instaurer un "médiateur" en cas de litige et autoriser les élu(e)s à proposer un projet de décision, en concertation avec l'ABF, afin d'accroître le dialogue. Au-delà de ces points précis, l'un des intérêts de la discussion parlementaire aura été de manifester l'extrême sensibilité de la relation élu(e)/ABF. Extraits.

Compte-rendu de la séance du 1^{er} juin



MALRAUX est présent dans tous les esprits. Que dirait-il des propos ici tenus ? « Nous devons beaucoup à la loi Malraux, qui a sanctuarisé les trésors que constituent nos villes et nos villages anciens » et ainsi conforté, préservé la richesse collective de la France et le dynamisme de son tourisme, déclare Emmanuel Maquet (LR). Qui ajoute aussitôt : « Nous devons aussi beaucoup au travail quotidien, inlassable et méconnu des ABF. » Pour le député de la Somme leur rôle est triple : garantir la qualité architecturale, lui assurer sa cohérence à l'échelle du quartier, enfin sortir le maire du temps politique (mais aussi des pressions des promoteurs) en « l'aidant à prendre une décision circonstanciée et éclairée ». Se prononçant, en vain, pour la préservation intégrale de l'avis conforme, il s'interroge sur une soudaine nécessité d'en prévoir des exceptions puisque tant a pu être réalisé dans le cadre de l'avis conforme.

Le ministre de la Cohésion des territoires se défend d'une remise en cause du rôle des ABF. Rappelant la nécessité d'accélérer les procédures pour la construction – objet premier de la loi Elan –, il minimise l'impact de l'article 15 : « Nous ne supprimons pas l'avis de l'ABF : on passera seulement de l'avis conforme à l'avis simple sur des sujets très délimités. Il y a donc toujours un avis. »

Responsabilité politique ou patrimoniale ? Emmanuel Maquet reprend : cet article fait peser sur le maire la responsabilité de suivre ou d'ignorer l'avis de l'ABF,

ce qui risque selon lui de dégrader un certain nombre d'opérations. « Il était tout de même plus facile pour le maire de dire que l'avis de l'ABF s'imposait à tous. » Raphaël Gérard, rapporteur pour avis, voit précisément dans la responsabilisation des maires l'apport essentiel du texte : « L'avis simple n'obligera pas les maires à délivrer l'autorisation de travaux. Ils seront face à leurs responsabilités d'élus et face au jugement de leurs concitoyens au moment de l'élection suivante. Enfin, cela met aussi les ABF devant leurs responsabilités. » Il importe de sortir d'une opposition binaire entre des ABF décrits comme des « empêcheurs de faire » et des élu(e)s « irresponsables qui n'ont pas la conscience de leur patrimoine ». Puis, citant aussi Malraux – « un chef-d'œuvre isolé risque d'être un chef-d'œuvre mort » –, il précise qu'entraver l'accès aux réseaux numériques dans les cœurs historiques des villes « reviendrait à priver nos monuments de la vitalité qu'ils méritent d'avoir ».

Revitalisation ou protection ? Nathalie Bassire, députée (LR) de la Réunion, entend bien cet argument de la vitalité des cœurs de ville, mais avec une conclusion opposée. L'importance évidente d'un bon accès au numérique ne doit pas être opposée à la conservation du patrimoine architectural. « L'accès au numérique sur l'ensemble du territoire constitue effectivement une priorité, mais, comme nous l'avons dit, la conservation du patrimoine architectural de nos centres-villes ne doit pas être sacrifiée. » Mais il faut maintenir l'avis conforme. De plus, les avis sont rarement contestés.



Même argument de la part d'un autre député de la Réunion, Jean-Hugues Ratenon (FI), pour qui les décisions des ABF, loin d'être un obstacle au bon déroulement des procédures d'autorisation d'urbanisme dans les sites protégés, « *participent à la revitalisation des centres-villes des villes moyennes, à la meilleure cohésion des territoires et à la conservation d'un patrimoine bâti, vecteur du développement touristique* ».

Des décisions erratiques ? Nombre de députés ont été ou sont maires. D'où un afflux de témoignages pointant quelques avis mal vécus. Richard Lioger (Moselle, LRM) relate l'interdiction de peindre des façades par un ABF, puis l'obligation faite par son successeur de les peindre toutes. Et si bien peu d'avis sont contestés, c'est parce que tout le monde est découragé tant la déposition d'un recours s'avère contraignante. Avec parfois pour conséquence qu'un projet envisagé ici sera réalisé ailleurs.

Jacques Mézard revient sur l'inquiétude quant à la responsabilité accrue des maires qu'apporteraient ces dérogations de l'avis conforme. N'est-ce pas contradictoire avec la volonté partagée de vouloir donner plus de pouvoirs aux maires ? Tout en précisant qu'il ne fait pas le procès des ABF, le ministre témoigne aussi de son expérience d'élus locaux. « *Il m'est arrivé de m'interroger en constatant qu'un nouveau venu pouvait, du jour au lendemain, appliquer une vision du patrimoine totalement différente de celle de son prédécesseur.* » L'important, poursuit le ministre de la cohésion des territoires, consiste à améliorer le dialogue entre les ABF et les élus(e)s et de trouver une voie moyenne entre sanctuarisation et remise en cause de l'avis conforme dans certains cas. « *Entre ces deux opinions, une position raisonnée consiste à penser que, sur certains sujets, il faut passer à l'avis simple. C'est toujours un avis !* » Et que l'élus(e) en dispose est « *une excellente chose* ».

Les difficultés d'un recours. Martial Sadier (Haute-Savoie, LR) évoque les difficultés de contester la décision d'un ABF. Le recours doit passer par une commission régionale. Celle-ci instruit le dossier avec les DRAC, c'est-à-dire avec « *ceux qui, au niveau régional, travaillent au quotidien avec l'ABF qui a refusé la décision locale* ». Puis vient le passage de l'élus(e) devant les professionnels qui lui donneront forcément tort. D'où le si faible nombre de recours...

Et d'où aussi l'amendement, adopté, du rapporteur pour avis consistant à prévoir la possibilité de recourir à « *un "médiateur", qui sera un élu* », désigné au sein de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Autre amendement adopté présenté par Raphaël Gérard : une autorisation pour les maires ou présidents d'EPCI de proposer un projet de décision à l'ABF requérant son accord ou sa modification. Une façon d'inciter au dialogue par la co-instruction des projets : « *Le choix de l'avis simple ou de l'avis conforme n'est pas l'alpha et l'oméga. Chacun aura la capacité de pré-instruire la demande. Tout le sens du projet de loi Elan est de dépasser ces vieilles querelles pour relancer le dialogue et la concertation.* » « *C'est faire confiance à l'intelligence territoriale* », juge le ministre.

Inverser la charge du recours. Mais d'autres députés veulent étendre la suppression de l'avis conforme au-delà des deux cas de la pose d'antenne de téléphonie mobile et de résorption de l'habitat insalubre. Jean-Christophe Lagarde note que,



sur un territoire, le pouvoir de l'ABF reste sans partage et que, s'il est invité au dialogue, il n'y est pas incité. Il faudrait inverser les choses en généralisant l'avis simple et confier le recours contre la décision d'un maire au préfet ou à la DRAC, soit au niveau politique de l'Etat : « *C'est à lui d'exercer le recours si l'élue va trop loin, [et] de démontrer que ce n'est pas arbitraire.* »

Le député (LRM) de l'Indre François Jolivet va dans le même sens d'une responsabilisation directe de l'Etat au plus haut niveau en plaidant pour l'élaboration « *d'un vrai cahier des charges* » par les ministres de la Culture et de la Cohésion des territoires, car dès que les investisseurs entendent parler des ABF, ils renoncent. Avec pour conséquence un patrimoine délaissé.

Court terme et long terme. François Pupponi (Nouvelle Gauche) tempère : « *Globalement, avec les ABF, cela se passe plutôt bien. Ils ont tout de même protégé le patrimoine des Français depuis des décennies.* » Certes leurs avis ne plaisent pas toujours, « *mais qui sommes-nous pour dire que les architectes font de mauvais choix ?* » Le député du Val d'Oise craint l'entorse à l'avis conforme comme une rupture d'un principe de précaution. Car la possibilité de téléphoner ne pourra que primer et aller dans le sens de l'avis simple, ce qui entraînera « *de gros loupés* » : « *Je ne suis pas sûr que l'on s'en félicitera dans dix ans.* »

Le député (GDR) de Seine-Saint-Denis Stéphane Peu « *n'idéalise pas les rela-*

tions » avec les ABF mais, précisément, leur rôle n'est-il pas d'être parfois des « *empêcheurs de tourner en rond* » ? Car c'est grâce aux lois Malraux et aux ABF que le patrimoine a pu être réhabilité et remis au centre des politiques culturelles : « *Je préfère donc qu'un débat contradictoire, voire conflictuel, mais fécond, se noue avec les architectes des bâtiments de France, plutôt que de les voir renvoyés à un statut d'observateurs impuissants des constructions.* » Une approche que partage Eric Coquerel, également député (FI) de Seine-Saint-Denis : les avis des ABF « *ont souvent empêché la destruction du patrimoine. Bien sûr, parfois, ils sont contraignants – mais ils se sont révélés extrêmement utiles !* »

Le député (LRM) des Français établis hors de France et président de la commission des affaires économiques Roland Lescure synthétise : « *Il ne s'agit pas ici de faire se retourner André Malraux dans sa tombe...* » mais de conforter deux priorités stratégiques : la lutte contre l'habitat insalubre et l'accès de tous au numérique. Dans ces deux cas, « *ceux qui devront prendre leurs responsabilités, ce sont les élus, les maires, dont c'est effectivement le boulot : faire des choix politiques* ». Et cette conclusion de Julien de Normandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires : « *Nous cherchons seulement à trouver des solutions pour que les enfants qui ont quitté le village puissent, demain, y revenir* » et y bénéficier de logements sains ainsi que d'une connexion téléphonique efficace. L'article 15, amendé, est adopté. ■



Culture et constitutions européennes

Le 9 mai, un projet de loi constitutionnelle "pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace" a été présenté en Conseil des ministres. Cette perspective d'une réforme de la Constitution française est l'occasion d'explorer la place de la culture dans d'autres textes fondamentaux. Et de constater que, de ce point de vue, la Constitution de notre pays ne confère qu'une modeste place à la culture.

Tour d'horizon.

Le choix des pays ici cités reflète, pour l'Europe, les constitutions où le mot "culture" apparaît de manière significative. Pour les autres, un choix éclectique : pays en voie de développement ou au contraire industrialisé, démocratie nouvelle, tout petit pays ou au contraire grande nation de l'ex Union soviétique...

Nota bene : il va sans dire que l'inscription de la culture dans sa constitution n'est pas gage de la réalité pratiquée par l'Etat concerné.

ARTICLE 13 de la Constitution française de 1958 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.* » C'est là la seule occurrence du mot "culture". Une mention qui indexe nettement la culture sur la dimension éducative ou de formation. Qu'en est-il dans d'autres pays ?

Constitution Suisse (1999). La Confédération helvétique approche également la culture du point de vue de l'éducation, et, de plus, cible l'enseignement musical : « *La Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité* » (article 67). Elle fixe, avec la participation des cantons, « *les principes applicables à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux* ». Mais il est un autre champ des expressions culturelles qu'elle mentionne : « *La Confédération peut promouvoir la production cinématographique suisse ainsi que la culture cinématographique. Elle peut légiférer pour encourager une offre d'œuvres cinématographiques variée et de qualité* » (article 71).

La Constitution belge, votée en 1831 et "coordonnée" en 1994, fait écho au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'Unesco (1966) en affirmant « *le droit à l'épanouissement culturel et social* » de tous et en déclarant que « *chacun a le droit de mener*

une vie conforme à la dignité humaine ». Elle ajoute qu'« *à cette fin, la loi, le décret ou la règle garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice* » (article 23). La culture relève donc d'une exigence proprement humaniste.

La Constitution espagnole (1978) développe une approche similaire tout en établissant un lien entre la culture et l'économie du patrimoine. Son Préambule engage l'Etat à « *promouvoir le progrès de la culture et de l'économie afin d'assurer à tous une digne qualité de vie* ». Ajoutant à ce principe celui de la nécessaire « *participation* » des citoyens à la vie culturelle, son article 9 déclare que les pouvoirs publics « *sont tenus de promouvoir les conditions nécessaires pour que la liberté et l'égalité de l'individu et des groupes auxquels il s'intègre soient réelles et effectives et de faciliter la participation de tous les citoyens à la vie politique, économique, culturelle et sociale* ».

La Constitution italienne (1947), pour sa part, conjugue culture et science – « *La République favorise le développement de la culture et la recherche scientifique et technique* » (article 9) –, alors que la Constitution de la **République tchèque** (1992) l'associe au « *patrimoine naturel, culturel, matériel et spirituel* » (Préambule) qu'elle s'engage à garder et « *développer ensemble* ». Quant à la **Constitution de Suède** (1974), si sa mention de la culture est succincte, elle se place au cœur même



de la responsabilité politique : « *Le bien-être personnel, économique et culturel de chacun constitue l'objectif fondamental des activités publiques* » (article 2).

La Constitution de la Fédération de Russie (1993) garantit à la fois « *la liberté de la création littéraire, artistique, scientifique, technique et autres types de création et d'enseignement* », le droit pour chacun « *de participer à la vie culturelle et d'utiliser les établissements culturels* », et chacun « *a accès aux valeurs culturelles* » et le devoir « *de se soucier de la préservation de l'héritage historique et culturel, de conserver les monuments de l'histoire et de la culture* » (article 44).

La Constitution de la Pologne (1997) croise étroitement culture et identité nationale en assurant « *les conditions de la propagation et de l'égal accès aux biens de la culture, source de l'identité de la nation polonaise, de sa continuité et de son développement* » (article 61). Elle stipule également que « *La liberté de création artistique [...] ainsi que la liberté de bénéficier des biens de la culture sont garanties à toute personne* » (article 73).

La Constitution de l'Irlande (1937) suit une toute autre voie. C'est par la sensibilité à la culture de ses élu(e)s nationaux qu'elle entend promouvoir les arts et la culture. Les candidats à l'élection générale des sénateurs (60 membres) doivent se constituer sur cinq listes contenant des personnes « *ayant des connaissances et*

une expérience pratique des intérêts et des services » dans divers domaines. Tout premier nommé parmi les « *pratiques* » dont les sénateurs doivent être familiers, « *la culture et la langue nationale, la littérature, l'art et l'éducation* » (article 18). Les autres champs de compétences nécessaires sont l'agriculture et la pêche, le travail, l'industrie, le commerce et les finances ainsi que l'administration publique.

En Allemagne, ce sont les textes constitutionnels des Ländler qui définissent la place de la culture. Le chapitre II de la **Constitution du Land de Bavière** (1946 modifié en 2003), intitulé "Instruction et scolarité, protection des fondements naturels de vie et de la tradition culturelle" affirme : « *La Bavière est un Etat de droit, un Etat prenant en charge constitutionnellement la culture et un Etat social. Il sert le bien commun. L'Etat protège les fondements naturels de la vie et de la tradition culturelle* » (article 3). Le ressort de cette exigence est essentiellement financier : « *L'art et la science doivent être encouragés par l'Etat et les communes. Ceux-ci doivent surtout prévoir les moyens de financements des artistes créateurs, des scientifiques et des écrivains qui apportent la preuve d'une sérieuse activité artistique ou culturelle* » (article 140).

Le texte constitutionnel du **Land de Berlin** (1995, amendé en 2016) est plus laconique mais exprime un fort engagement de principe en faveur de la culture : « *Le Land protège et promeut la vie culturelle. L'art et*



AU ROYAUME DU BHOUTAN



La Constitution du petit Royaume du Bhoutan (2008), enclavé entre la Chine

et l'Inde, dans l'Himalaya, fait de la préservation de la culture un "devoir fondamental" des citoyens. Son article 3 traite du « patrimoine spirituel ». Il est suivi de l'article 5, entièrement consacré à la culture. Extraits.

« L'Etat s'efforce de préserver, de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel du pays, et notamment les monuments, lieux et objets de valeur artistique ou historique [...], la langue, la littérature, la musique, les arts visuels et la religion pour enrichir la société, la culture et la vie des citoyens.

« L'Etat doit reconnaître la culture comme une force dynamique en évolution et s'efforcer de renforcer et de faciliter l'évolution continue des valeurs et institutions traditionnelles qui sont durables pour une société progressiste.

« L'Etat doit préserver et encourager la recherche sur les arts, la coutume, les connaissances et la culture.

« Le Parlement peut adopter des lois pour faire avancer la cause de l'enrichissement culturel de la société bhoutanaise. »

Son article 9, traitant des "principes de la politique de l'Etat", l'oblige à « encourager la libre participation à la culture, la vie de la communauté, promouvoir les arts et les sciences et favoriser l'innovation technologique ».

la scolarité, la recherche et l'enseignement sont libres » (article 21).

Dans son article 34 titré « Les arts et la culture », le texte fondamental du **Land de Brandebourg** (1992) reprend le principe de la liberté de la création tel qu'énoncé en France en 2015 dans l'article 1^{er} de la loi Liberté de création, architecture et patrimoine (« la création est libre ») et dont certains considéraient qu'il aurait davantage eu sa place dans la Constitution, et déclare : « Les arts sont libres et méritent le soutien public, notamment par l'aide aux artistes. » Puis, affirmant la nécessité de protéger le patrimoine, le texte indique que « le Land, les municipalités et leurs groupements favo-

risent la participation à la vie culturelle et facilitent l'accès aux biens culturels. »

Au-delà de l'Europe. La Constitution du **Japon** affirme que « toute personne a droit au maintien d'un minimum de vie matérielle et culturelle ». Celle du **Togo** que « tout être humain a droit au développement, à l'épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel de sa personne ». Au **Mali**, « la liberté de création artistique et culturelle est reconnue et garantie. Elle s'exerce dans les conditions fixées par la loi. »

Enfin, la toute récente **Constitution tunisienne** (2014) fait du droit à la culture un vecteur essentiel de tolérance : « Le droit à la culture est garanti. La liberté de création est garantie. L'Etat encourage la créativité culturelle et soutient la culture nationale dans son enracinement, sa diversité et son renouvellement, en vue de consacrer les valeurs de tolérance, de rejet de la violence, d'ouverture sur les différentes cultures et de dialogue entre les civilisations. L'Etat protège le patrimoine culturel et en garantit le droit au profit des générations futures ».

Au regard de la place notoire que ces constitutions accordent à la culture, à la fois du point de vue de l'humanité, de la liberté, de l'épanouissement, de l'identité de la nation, de l'harmonie de la société, ou de la finalité même du politique, celle qui lui est accordée dans la Constitution française paraît bien timide, car associée à la seule dimension éducative. Une évolution ne serait-elle pas envisageable ? ■



Le Gué-de-Longroi

Située dans la Beauce et proche de la région parisienne, la commune du Gué-de-Longroi compte 950 habitants, bientôt plus de 1 000 grâce à une population renouvelée de "néo-ruraux" attirés par des prix immobiliers attractifs et la beauté "pittoresque" de sa vallée. Ancien village médiéval, la vie culturelle s'organise essentiellement autour de la mise au jour et de la valorisation d'un important patrimoine jusque-là ignoré et pourtant prometteur d'un riche développement touristique.

Olivier LABAT, conseiller municipal en charge de la culture et archéologue, raconte la progressive réhabilitation de l'ancrage historique de la commune et de sa mise en réseau notamment via l'intercommunalité. Un entretien qui décrit la naissance d'une politique culturelle.

Quel est pour vous le rôle principal de la culture dans une petite commune ?

Le rôle de la culture s'inscrit dans un vaste projet philosophique plurimillénaire... Dans sa pratique quotidienne, le travail de l'élue(e) est de permettre à une émotion esthétique ou intellectuelle qui relève d'une sidération, d'un sentiment très personnel et ponctuel d'accéder à un statut durable et collectif. Pour faire simple, c'est de transmettre, voire de construire, un patrimoine commun dans lequel le plus grand nombre se retrouve.

On parle aussi de "zones blanches", de territoires relégués...

Oui, nous sommes en plein dedans. Il n'y a plus de commerces, ni épicerie, ni bar. La Poste fait aussi bibliothèque. Il faut donc recréer des lieux de convivialité, ce qui demande beaucoup d'énergie. Mais on constate de premiers résultats. Ainsi une troupe de théâtre viendra au Gué-de-Longroi mi-juin, grâce au financement de la région via un portage intercommunautaire. Nos moyens culturels sont donc principalement extra-communaux.

Quels sont les principaux atouts culturels du Gué-de-Longroi ? Quelle demande de la part des habitants ?

Au Gué-de-Longroi, une commune très proche de la région parisienne, il n'existe pas d'offre culturelle, mais en revanche une vraie demande, car la population connaît une forte et rapide évolution socioculturelle, avec une tertiarisation des professions alors qu'autrefois la commune était très rurale, structurée autour de grandes



fermes. Comme dans toutes les communes rurales ou urbaines à proximité de Paris, des personnes viennent s'y installer, attirés par des coûts du foncier plus abordables. Mais elles restent exigeantes en matière d'accès aux services et à la culture. Ce mouvement a également entraîné une évolution démographique considérable : alors que la population était vieillissante, la commune compte aujourd'hui un grand nombre de jeunes. Je précise que je fais partie de ces nouveaux arrivants.

Dès lors s'est d'abord développé un tissu associatif classique, mais non dans le domaine proprement culturel. Et le maire actuel, Pascal Boucher, a voulu porter quelque chose comme un premier bourgeonnement d'une politique culturelle. Une volonté déterminante qu'il m'a demandé de mettre en actes. Il a fallu commencer par un état des lieux, au demeurant très simple : il n'y avait rien. Puis nouer des contacts avec des érudits locaux et créer des partenariats informels. J'ai également consulté les "anciens", ce qui m'a permis de (re-)découvrir quelques éléments de patrimoine.



Vue du bourg du Gué-de-Longroi
niché au creux de la vallée de Voise

L'approche de la culture est ici simple : elle est considérée comme incontournable mais non fondamentale. L'enjeu a donc été de lui conférer cette nécessité, avec l'argument suivant : soit on laisse se constituer une cité-dortoir, soit on se donne les moyens de mettre en place une politique culturelle, avec les équipements que cela exige. Nous n'en avons aucun. Même la salle des fêtes a été cédée par la collectivité au profit d'un propriétaire privé.

L'acte fondateur a été le plan local d'urbanisme (PLU), devenu en cours de route intercommunal mais individualisé, en y intégrant la dimension patrimoniale.

Un PLU peut être un vecteur de culture ?

Je suis archéologue et cela a été l'occasion de faire émerger le patrimoine de la com-

mune – ce qui n'avait jamais été formellement fait. Donc de mettre en lumière nos richesses patrimoniales et de faire prendre conscience de la nécessité de les protéger. Le point de départ a consisté à mettre en évidence des tracés parcellaires anciens – de faire ce que les archéologues appellent une “analyse régressive du paysage” –, car ces tracés gardent en mémoire les anciens usages des lieux. Par exemple, le tracé de l'ancien mur d'enceinte, qui permettait autrefois le prélèvement de taxes à la porte du village, correspond exactement à l'actuel “chemin de ville”. Cette mise en lumière du passé a donné une nouvelle dimension au village, un ancrage historique incompatible avec un destin de cité-dortoir. Pour les élu(e)s, le patrimoine peut être un véritable levier pour voir autrement leur territoire, en modifiant la “carte mentale” du paysage.



Avez-vous créé un "site remarquable" ?

Avec la loi LCAP et le nouveau classement en "sites remarquables", nous avons du mal à retrouver nos petits... Il est devenu compliqué d'intégrer les nouvelles dispositions dans un PLU en phase finale de rédaction. On compte, à terme, s'engager sur un tel projet, mais il nous faut d'abord mettre au jour l'héritage avant de se lancer dans quelque chose de plus réglementaire. Nous avons découvert que le village avait conservé nombre de ses aspects médiévaux. Cette dimension nouvelle a peu à peu été intégrée par les habitants. D'où ce choix de commencer par un PLU à caractère patrimonial. Les centre-bourgs sont souvent sacrifiés du point de vue archéologique. Cela ne sera pas le cas au Gué-de-Longroi. Voilà mon premier acte d'élu à la culture.

Le deuxième acte ?

La mise en réseau avec le patrimoine de la région afin d'y relier la vallée pittoresque dans laquelle se situe la commune. L'idée est de la chaîner aux zones d'étude des associations de mise en valeur du patrimoine, afin d'assurer le relai de l'offre culturelle locale vers le village, et inversement. Et de favoriser le tourisme.

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été édité en 2015, créant un territoire particulièrement intéressant, avec Maintenon et son château, un phare culturel que fréquentent de plus en plus de visiteurs (il est aujourd'hui malheureusement rattaché à la communauté d'agglomération de Chartres). Mais aussi un aqueduc construit par Vauban pour irriguer notamment les fontaines du Château de Versailles. L'intercommunalité, pour laquelle j'ai intégré la commission culture et tourisme, a permis de grandir le

rôle de la culture. L'offre touristique, c'est-à-dire la valorisation du patrimoine et des territoires, constitue le troisième acte de notre engagement culturel.

L'entretien de la nature, des chemins, de la biodiversité vous paraît-il aussi relever d'une responsabilité culturelle, tout comme la mémoire, le patrimoine, les traditions... ?

Certainement. Le patrimoine bâti et le patrimoine naturel ne font qu'un. Le premier élément de patrimoine qui a fait l'objet d'une protection est le lavoir, qui a failli être détruit. D'ailleurs, l'actuelle équipe municipale est constituée en partie de ceux qui s'étaient opposés à cette destruction. Un exemple qui montre que le patrimoine peut générer le politique...

Il n'y a que quatre lettres de différence entre culture et agriculture, laquelle est ici omniprésente. Nous devons composer. Comment ? En gelant l'artificialisation des sols, en transformant l'ancienne voie de chemin de fer en "voie verte", en préservant les fonds de jardin en les classant au titre très contraignant du Code du patrimoine et en créant une circulation entre eux qui plaît à tous et surtout à la petite faune. Patrimoine et nature vont de pair. Mais la protection suppose le dialogue avec les exploitants agricoles. On y arrive, peu à peu, en cherchant un langage commun, en faisant un pas les uns vers les autres, en évitant une approche frontale.

Vue d'une façade décrépie révélant des reprises dans un bâtiment du XVII^e siècle





Vue de la chapelle priorale détruite dans les années 1950 (original sur plaque de verre)

Les principaux obstacles que vous rencontrez sont les exploitants agricoles ?

Les choses sont plus complexes. Ce sont souvent eux qui disent avoir d'anciennes fermes en très mauvais état et se désolent de les voir disparaître, alors que les politiques n'en ont que faire, car ce serait une nouvelle contrainte. Autre exemple : la route nationale a été agrandie en 1950, menaçant

de détruire au passage des sites intéressants, comme l'oratoire de Saint-Chéron-du-Chemin. Un exploitant agricole s'y était opposé, sans pour autant pouvoir empêcher les travaux. Il a alors récupéré sur son propre terrain les éléments patrimoniaux. Les exploitants peuvent être de très bons conservateurs du patrimoine.

Pour moi, l'obstacle le plus important, c'est l'appréciation personnelle qui tend à vouloir primer sur des éléments du collectif. Victor Hugo disait en 1825, dans un texte fondateur sur la conscience patrimoniale : « *Détruire (à titre individuel), c'est dépasser son droit.* »

Est-il difficile de défendre le budget pour la culture au sein du conseil municipal ?

Nous n'avons pas de budget pour la culture, et le tassement des financements de l'Etat remet en cause la légitimité de la dépense culturelle. L'adhésion à la FNCC a été pour moi une manière de créer le pre-

mier budget culturel du Gué-de-Longroi, car j'ai tenu explicitement à présenter en tant que telle la cotisation en bureau municipal et en veillant à ce que cette décision – prise à l'unanimité – soit bien retranscrite dans la délibération.

Le principe des communes nouvelles vous paraît-il pertinent ?

Il y a ici une commune nouvelle qui nous a demandé de la rejoindre. La visée des communes nouvelles est essentiellement financière et technique, via la mutualisation des dépenses, mais avec le risque de perdre de vue les différents territoires qui la composent et leurs spécificités. Certains éléments patrimoniaux remarquables passent ainsi au second plan et sont dilués dans un tout plus distant, moins sensible.

Les prochaines élections municipales seront en 2020. Quel bilan à plus de mi-mandat ?

L'action que nous avons menée est aujourd'hui reconnue et la commune bien inscrite dans des réseaux, dans un ensemble cohérent, où tout se tient. Nous sommes encore au milieu du gué, mais la base paraît désormais solide.

Vous venez récemment d'adhérer à la FNCC. Qu'attendez-vous de la Fédération ?

L'inscription dans un réseau national mais aussi la confrontation de mon expérience à celles des autres. J'ai déjà trouvé des réflexions intéressantes, par exemple dans l'entretien avec l'élu de Plœuc-L'Hermilage [la Lettre d'Echanges n°162]. Et puis il s'agit d'un investissement collectif pour ma commune. Lors de la délibération pour l'adhésion j'ai bien précisé qu'il fallait avoir conscience que nous mettions ainsi un premier pied dans le domaine culturel.

Propos recueillis par
Vincent Rouillon

Avec 75 000 habitants, Calais est la ville la plus peuplée du département du Pas-de-Calais. Marquée par sa destruction pendant la Seconde Guerre mondiale mais aussi par un déclin de son industrie dentellière et enfin par la fameuse "jungle", la ville a aussi été par le passé une station balnéaire célèbre. Elle est également dotée d'un important patrimoine militaire.

C'est avec ces atouts légués par l'histoire et par son remarquable dynamisme culturel que **Pascal PESTRE**, maire adjoint à la culture, au patrimoine, aux archives, à la communication

et au tourisme, souhaite renouveler l'image de sa ville.

Avec notamment le "projet du Dragon" qui fera circuler de nombreuses "machines",

conçues par François Delarozière, pour emmener les visiteurs et les habitants découvrir le patrimoine de la ville. Un projet à la fois culturel, économique et touristique qui s'appuie sur la conviction du caractère indispensable de la culture pour redynamiser, réinventer la ville.

Comment concevez-vous le ou les rôles d'une politique culturelle : favoriser l'attractivité, le rayonnement de la ville, le lien social, soutenir les artistes locaux ... ?

D'abord une précision, car cela me semble avoir son importance : je ne suis pas issu du milieu culturel... Pour autant, pour moi, une politique culturelle doit être *urbi et orbi*, comme une bénédiction papale. D'une part contribuer au lien social en étant au service des habitants. Et d'autre part faire rayonner la ville : la culture est devenue, de plus en plus, un moyen de la faire connaître, d'y attirer des visiteurs et de nouveaux habitants en leur proposant un cadre où ils pourront s'épanouir.

La culture porte donc une double et très importante fonction, avec un spectre très large mais pour un même but : permettre de s'élever, de discuter, d'échanger. Enfin, le soutien aux artistes locaux s'avère également essentiel, quel que soit leur talent. Attirer les grands noms ne suffit pas. C'est ainsi que nous avons récemment aidé des artistes professeurs à l'Ecole d'art à financer un voyage en Chine, pour y produire une performance.

De ce point de vue des arts plastiques, n'y a-t-il pas un manque d'offre d'enseignement initial public ?

Il y a à Calais un principal de collège qui porte une idée intéressante, celle de lancer une classe à horaires aménagés pour les arts plastiques, en lien avec l'Ecole d'art (en gestion communautaire), tout comme



la Classe à horaires aménagés musique (CHAM) l'est avec le conservatoire. L'école était autrefois très réputée pour la formation de dessinateurs en dentelle – une industrie qui, il y a 70 ans, représentait plus de 30 000 emplois. Aujourd'hui, avec la chute de cette industrie, elle a perdu de son attrait et, par suite, l'agrément du ministère de la Culture. Ce n'est donc plus une école diplômante. Pour autant elle reste très dynamique, ouverte à tous et de surcroît gratuite, car la Ville rembourse les frais d'inscription pour les Calaisiens. 800 personnes ou élèves la fréquentent, avec deux grandes classes d'âge très présentes : d'abord les jeunes de 6 à 15 ou 16 ans et après les plus de 45 ans.

Calais vit une situation très particulière avec la présence de nombreux réfugiés. La politique culturelle est-elle impliquée, sollicitée dans cette problématique ?

Voilà une question prégnante, même si le contexte se calme un peu. Tous les

UNE POLITIQUE
CULTURELLE DOIT ÊTRE
URBI ET ORBI, COMME
UNE BÉNÉDICTION PAPALE.
D'UNE PART CONTRIBUER
AU LIEN SOCIAL. ET
D'AUTRE PART FAIRE
RAYONNER LA VILLE. LA
CULTURE PORTE DONC
UNE DOUBLE ET TRÈS
IMPORTANTE FONCTION,
AVEC UN SPECTRE TRÈS
LARGE MAIS POUR UN
MÊME BUT : PERMETTRE DE
S'ÉLEVER, DE DISCUTER,
D'ÉCHANGER.

artistes qui viennent veulent aborder cette question. Tous veulent aller voir. Ici, le rôle de l'élue(e) s'apparente à celui d'un équilibriste : répondre aux attentes des artistes, des publics et, dans le même temps, à une population qui souffre de cette présence migratoire. Quelques initiatives culturelles ont été tentées. Le gambiste Jordi Saval, par exemple, a donné un concert à la fois dans la ville et dans la "jungle", aux côtés d'un musicien érythréen. Le maire a aussi avancé l'idée de la richesse culturelle de l'immigration. Un propos qui a fait toujours polémique, car le FN est ici en pleine expansion. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître la grande patience de la population calaisienne.

Quelles sont vos priorités ? Vos projets ?

Pour ce qui est des établissements sur lesquels je peux avoir une certaine influence, je citerai trois projets. Le premier est en phase d'achèvement : nous avons un pôle regroupant le Théâtre municipal et un centre de musiques actuelles. Auparavant, la programmation du théâtre se composait de cinq ou six opérettes par an et celle de la scène de musiques actuelles était essentiellement dédiée au reggae et au hard rock. Nous avons recruté un nouveau directeur pour les deux structures, avec pour objectif de construire une programmation plus riche et plus diversifiée. Ce qui est aujourd'hui le cas, au point que la scène nationale – Le Channel – y verrait presque de la concurrence... Le lieu, désormais très fréquenté, accueille trois compagnies en résidence – lyrique, baroque et de théâtre – et développe une importante politique de production, avec notamment le choix de réadaptation de pièces classiques, ce dont les collègues sont très demandeurs. D'autre part, la politique d'abonnement a permis de multiplier les recettes par quatre !

Deuxième projet, la transformation de la programmation du musée des Beaux-Arts,

jusque-là très contemporaine. Aujourd'hui, elle s'est ouverte à des manifestations davantage "grand public", tout en conservant sa vocation de mettre en valeur l'art contemporain. Ainsi, il y a deux ans, a été proposée une exposition sur les machines de François Delarozière, à l'occasion de son installation à Calais. L'an passé, le thème du baiser a été exploré, à partir de la célèbre statue de Rodin et en partenariat avec son musée parisien, avec des photographies, des vidéos... Enfin nous avons inauguré ce 7 avril l'exposition "Jane Serge", autour de Jane Birkin et de Serge Gainsbourg. On a pu me reprocher qu'une telle exposition n'a pas lieu d'être dans un musée des beaux-arts. Mais à mon sens, un musée peut aussi être un lieu de vie, où l'on vient boire un café, flâner. Par ailleurs si ce choix peut être critiqué, en revanche il a "boosté" la fréquentation, avec beaucoup de primo-visiteurs et des personnes venues de toute la communauté d'agglomération et qui, outre l'exposition en elle-même, ont aussi pu découvrir les collections permanentes. Ne confondons pas populaire et populiste...

Troisième priorité, l'installation des "machines" de François Delarozière. Ce projet – "le projet du Dragon" – va apporter une véritable révolution dans la ville. Peu d'agglomérations de la taille de Calais (75 000 habitants) en ont mené de semblables. Objectif de départ : améliorer l'image, très dégradée, de la ville en s'appuyant sur un dispositif hors norme, à la fois culturel, touristique et économique, tout en faisant écho à la tradition du Nord, à ses Géants, à ses fêtes de rue.

François Delarozière propose une mise en œuvre en quatre actes. Le premier, qui doit se concrétiser à l'automne 2019, consiste à mettre en circulation dans la ville une machine géante, capable de transporter 60 personnes. Elle se veut être l'image même de la ville. Cette phase s'accompagnera de

la construction d'un bâtiment dédié pour la machine et par la restauration d'un fort Vauban, situé un peu à l'écart.

La deuxième phase installera deux machines de taille intermédiaire, pouvant accueillir 20 personnes, pour conduire à un secteur qui est un peu un *no mans land* et où se trouve un bunker de la dernière guerre qui sera aménagé en galerie d'exposition. Là encore une manière de mettre en valeur le patrimoine militaire de Calais.

Le troisième moment, prévu à l'horizon 2025, proposera d'autres machines, plus petites encore (4 à 5 passagers) pour relier le Fort Nieulay, un fort-écluse dont la vocation était, en cas d'invasion, de remplir d'eau de mer l'arrière-pays afin d'en faire une sorte d'île.

Dernière étape encore, une machine qui arpentera le centre-ville pour visiter le patrimoine culturel lié à la fabrication de la dentelle. En tout, le projet représente un budget de 25M€, à quoi il faut en ajou-

ter autant pour la réhabilitation du front de mer, défiguré par des travaux d'urbanisme datant des années 70. Il faut se souvenir que dans le passé Calais était une station balnéaire réputée, où les gens faisaient halte avant de gagner l'Angleterre.

Est-il difficile de défendre le budget culture au sein du conseil municipal ?

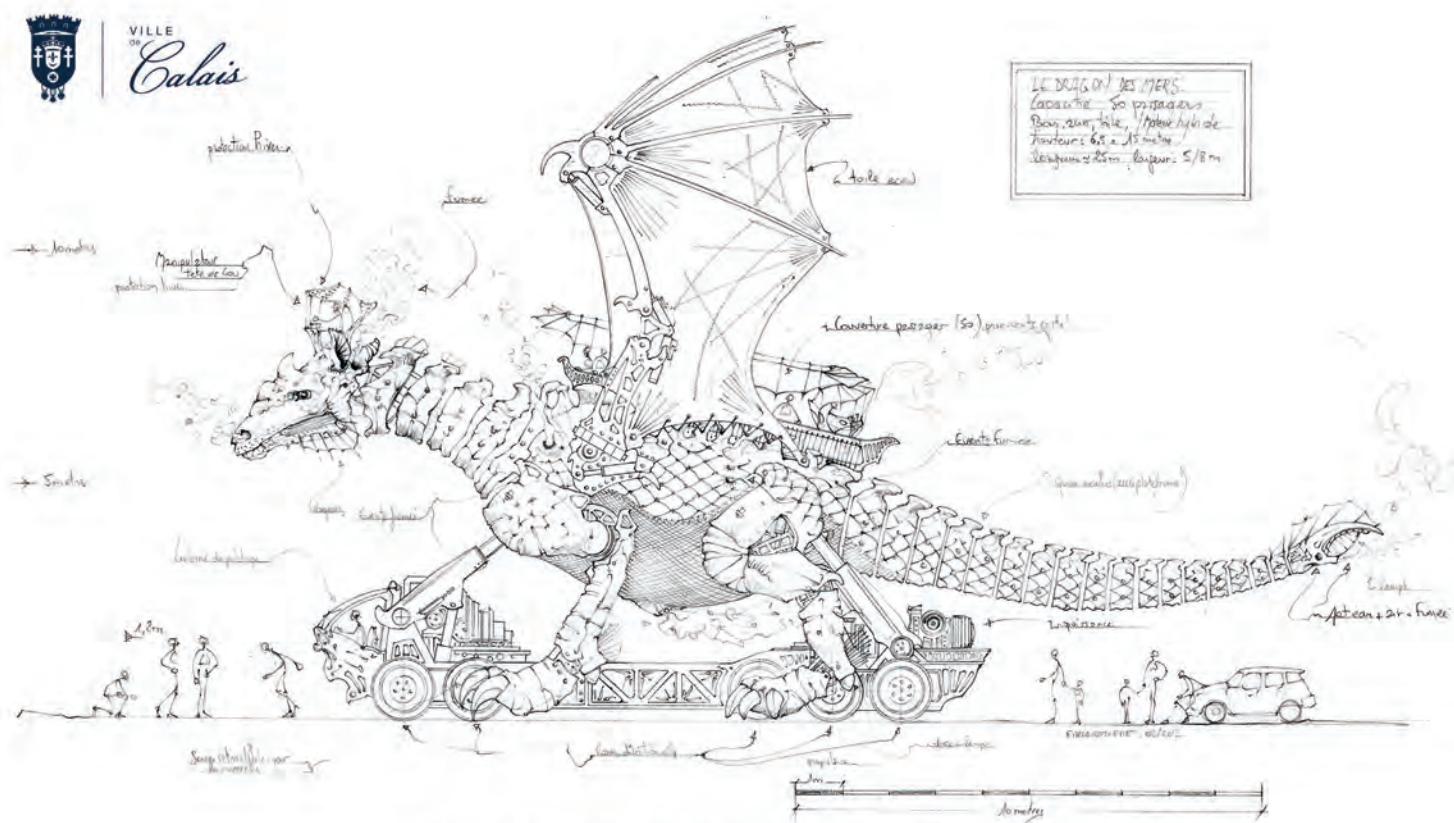
Aucune difficulté à Calais, car le maire est convaincu que le renouveau de la ville passe par la culture. De plus, nous sommes en phase avec le président de la région, Xavier Bertrand, animé par la même conviction, comme le montre sa volonté d'augmenter, à terme, de 20% le budget culturel des Hauts-de-France.

Quels sont vos principaux atouts culturels ?

Le très fort tissu associatif, avec un engouement incroyable pour la danse, mais aussi de nombreuses sociétés d'histoire locale ou encore l'association très dynamique des Amis du musée. Mais parmi les principaux



Dessin du Dragon de Calais de François Delarozière



LE DRAGON DE CALAIS

Création originale de François Delarozière & la compagnie La Machine
CALAIS



© Frédéric Collier

atouts, il y a bien sûr la scène nationale, réinstallée dans un bâtiment remarquable et dont la programmation est nationalement reconnue. Outre la mise à disposition des locaux, cela représente 900 000€ par an, sur un budget culture de 11M€, soit environ 12% du budget de fonctionnement de la Ville. De plus, la majorité des investissements vont à la culture, avec, en plus du projet Delarozière, la construction d'une Arena et, à l'étude, celle d'une nouvelle médiathèque.

Autre équipement central, le musée de la Dentelle, avec une importante section

dédiée à la mode. Il propose des expositions prestigieuses, comme celle consacrée l'année dernière à Givenchy. Enfin, je citerai la programmation spectacle vivant, avec trois scènes : Le Channel, le Théâtre municipal et le Centre culturel Gérard Philippe.

Comment percevez-vous l'attente des habitants en matière de culture ?

Cela reste très difficile à mesurer. On sait que la fréquentation des lieux culturels est très bonne. Mais qui est le public ? D'où vient-il ? A-t-on réellement atteint le but de l'accès de tous à la culture ? Certains pensent que la barrière est financière. Je ne suis pas de cet avis. Quoi qu'il en soit, ce sont toujours un peu les mêmes qui reviennent. A mon sens, le problème réside en la difficulté pour beaucoup de franchir le seuil des institutions culturelles. En revanche, le spectacle de rue fonctionne merveilleusement à Calais, et ce même si les spectacles ne sont pas toujours immédiatement accessibles. Les habitants participent à ces spectacles et en sont fiers.

Les bars ne sont-ils pas aussi des lieux de culture qui n'intimident pas ?

Oui, c'est évident. Ces établissements proposent une véritable diffusion populaire. Ils permettent à des artistes locaux de se confronter à un public dissipé, bienveillant mais aussi exigeant, ce qui constitue à mon sens une belle expérience.

Un bilan à mi-mandat ?

J'étais déjà élu pour le mandat précédent... Notre bilan me semble assez positif, comme le montre les avis extérieurs, soit le meilleur baromètre dont nous disposons. Depuis six ou sept ans, on me parle différemment de Calais, par exemple à l'association Sites et Cités remarquables de France, dont nous avons organisé le congrès national. Les gens sentent qu'il se passe ici des choses.

Le "projet du Dragon" constitue une perspective intéressante, adoptée unanimement en conseil municipal (FN excepté, par opposition de principe). Nous avons également organisé deux réunions publiques, avec à chaque fois près de 500 personnes, qui ont permis de constater l'adhésion des Calaisiens. Alors que les choses bougent partout, ils se disent que voilà enfin un projet d'envergure pour Calais.

Quels sont les liens avec la communauté d'agglomération du Calaisis et la région ?

Nos rapports sont excellents avec la région. Elle nous soutient beaucoup. Avec l'intercommunalité – aujourd'hui neuf communes – le lien est également intéressant, d'autant que l'EPCI veille à ce que toutes les communes bénéficient de son action, en particulier pour le Contrat local d'éducation artistique (CLEA), mais aussi pour le réseau des médiathèques.

Le contexte territorial a beaucoup changé. De manière positive, négative ?

Je note par exemple que les musées travaillent beaucoup plus en lien entre eux. En revanche, nous souffrons de la concurrence exacerbée des grandes métropoles, et ce sur tous les plans : culturel, économique comme touristique. Elles sont très attractives et nous avons de plus en plus de mal à faire venir des artistes.

Calais vient d'adhérer à la FNCC. Qu'attendez-vous de la Fédération ?

La FNCC apporte tout d'abord une bonne vision de l'actualité culturelle par son billet hebdomadaire et par son mensuel. Cette



Musée des Beaux-Arts :
exposition "Jane Serge"

information s'avère vraiment essentielle, par exemple sur la loi Elan, car nous, élu(e)s, nous sommes souvent accaparés par les problèmes quotidiens et n'avons pas toujours le temps de lire les projets de loi, de suivre ce qui se dit à l'Assemblée nationale.

Ensuite, l'autre intérêt, majeur à mes yeux, de l'adhésion à la FNCC tient aux échanges entre élu(e)s. Pour ma part, par exemple, je ne suis pas très connaisseur des problématiques des médiathèques. Lors du Conseil d'administration de Lille, j'ai pu discuter des questions des horaires d'ouverture, de leurs nouvelles pratiques, leurs nouvelles missions avec Florian Salazar-Martin, élu à Martigues. Et puis, bien sûr, la Fédération apporte un soutien moral. Il est agréable de discuter avec des collègues. L'exposé sur l'expérience de Lille, notamment, m'a beaucoup intéressé. J'ai également pu discuter avec ma collègue d'Amiens, Nathalie Devèze. En somme, c'est l'effet bénéfique d'un réseau.

Et puis, il y a la formation. Mais là, j'ai un problème de temps...

Propos recueillis par Vincent Rouillon

Apprentissage des arts plastiques : un

La demande des jeunes pour l'apprentissage des techniques des arts plastiques est forte. Le dessin et la peinture sont les toutes premières pratiques artistiques des enfants, dès le plus jeune âge. Cette énergie créatrice n'est qu'en partie prise en compte à l'école.

De plus, hors initiatives privées ou associatives (payantes), il n'existe pas de réseau d'enseignement initial territorialisé, pour prolonger, accompagner, former l'appétence des jeunes pour les arts plastiques. Ou presque pas...

A Vitry-sur-Seine, **Catherine VIOLLET**, conseillère arts plastiques de la municipalité, et **Elisabeth MILON**, directrice de l'Ecole d'arts plastiques/Ecoles municipales artistiques de Vitry-sur-Seine, contribuent à la mise en place d'une offre d'apprentissage (ou d'enseignement) des arts plastiques destinée en priorité aux jeunes. Entretien.

Charte de l'ANEAT 



Alors que les arts plastiques sont la première des expressions esthétiques que développent les enfants. Comment encourager l'engagement des politiques culturelles publiques en faveur de leur enseignement ?

Elisabeth Milon. Tout d'abord, nous sommes ravies que votre fédération souhaite se saisir de cette problématique que la Ville de Vitry explore sur deux plans : la mise en place d'une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art et la dimension des pratiques en amateur en arts plastiques.

A Vitry, les Ecoles municipales artistiques ont ouvert en 2005 pour regrouper Conservatoire de musique, Académie de danse et Ecole d'arts plastiques. L'Ecole d'arts plastiques est ouverte aux enfants, aux adolescents et aux adultes pour des activités complémentaires aux cursus scolaires (pour les jeunes) et à des activités professionnelles (pour les adultes). Les écoles de cette nature – écoles dites de pratiques en amateur – ne sont donc pas diplômantes. Elles travaillent le plus généralement en partenariats avec diverses structures, ici avec le Mac Val Musée d'art contemporain et la galerie municipale Jean-Collet, ainsi qu'avec l'Education nationale. Donc avec un fort ancrage territorial de proximité et dans un cadre caractérisé par une très

grande liberté de contenu. Elles sont ouvertes au plus grand nombre, tant du point de vue de l'âge que des origines socioculturelles et ainsi au cœur de la mission de favoriser l'accès à la culture et à l'enseignement. L'Ecole d'arts plastiques est fréquentée par environ deux cents personnes inscrites. Les écoles de pratiques en amateur travaillent souvent avec des structures de soin. Ici, c'est avec un centre médico-psycho-pédagogique que nous travaillons.

Ces écoles se sont-elles structurées au niveau national ?

Jusqu'en 2015, il n'y avait pas d'interlocuteur identifiable et donc aucune reconnaissance. Nous nous sommes rendu compte de leur évolution et de l'importance d'engager un véritable questionnement de nos pratiques artistiques. D'où la création en 2015 d'une Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs, l'ANEAT, maintenant en relation avec le ministère de la Culture. Un lieu où l'on s'interroge sur le statut des enseignants, sur les modalités des concours de recrutement de professeurs, sur la filière de l'enseignement artistique (tout au long de la vie)... L'un des objectifs majeurs de l'association consiste à mettre en place un observatoire des écoles afin d'en dresser une cartographie sur l'ensemble du territoire.

Cette association s'avère essentielle, car elle nous permet d'exister en tant que réseau – une vingtaine d'écoles sont adhérentes – aux côtés d'autres réseaux déjà bien identifiés : l'Association nationale des directeurs des écoles d'art (ANDEA) et l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles d'art (APPEA).

angle mort des politiques publiques ?

Catherine Viollet. Cette structuration est d'autant plus importante qu'elle correspond à une volonté politique pérenne. A Vitry, cela fait des décennies que cet enseignement est soutenu.

On sait qu'il existe parfois une offre d'arts plastiques dans certains conservatoires, mais sans pouvoir se faire une idée précise de sa nature. Est-ce juste un atelier de pratiques en amateur pour adultes ? Ou un véritable enseignement, avec des élèves, un cheminement ? De ce point de vue, l'ANEAT propose-t-elle un cadre ?

EM. Nous avons rédigé une charte, parrainée par le ministère de la Culture. Il ne s'agit pas d'un texte contraignant, mais d'une proposition contributive et évolutive signée par les écoles qui le souhaitent. Non l'exigence d'une structuration mais la convergence d'exigences de qualité, essentiellement autour de l'art contemporain.

Quelle est la nature de l'enseignement ? A la différence de la musique, les arts plastiques semblent avoir pour ainsi dire évacué la dimension technique pour privilégier une approche plus spontanée et immédiatement créatrice. N'est-ce pas pourtant la technique, le geste qui peuvent s'apprendre, et ce sans forcément s'inscrire dans une visée de création artistique ?

EM. La question est pertinente et très délicate. Nous abordons bien entendu des aspects techniques, mais de manière particulière. En effet, les parents attendent que leurs enfants peignent selon des modèles, comme Rembrandt, comme un peintre impressionniste, selon une image et non à partir de leur propre créativité. La technique est une notion qui a beaucoup évolué. On apprend ici des techniques, mais pas forcément celles qui visent à représenter la réalité de manière académique. Elles sont abordées de manière artistique, par rapport à un projet, pour permettre d'évoluer, d'avancer

et non de reproduire. Nous souhaitons favoriser la recherche et le questionnement.

Il ne s'agit donc pas d'enseigner la maîtrise d'outils ou l'approche de styles... Pour reprendre la comparaison avec la musique, avant de composer on s'exerce par exemple à l'harmonie, au contrepoint. L'invention vient après et elle sera évidemment bien différente. Votre enseignement est tout autre, car vous semblez lier technique et académisme...

EM. En effet. Et c'est très important. Nous apprenons bien sûr à tenir un crayon, à maîtriser certains outils, mais aussi à s'en laisser déborder. Il faut accompagner quand surgissent des difficultés et aider à pouvoir les dépasser.

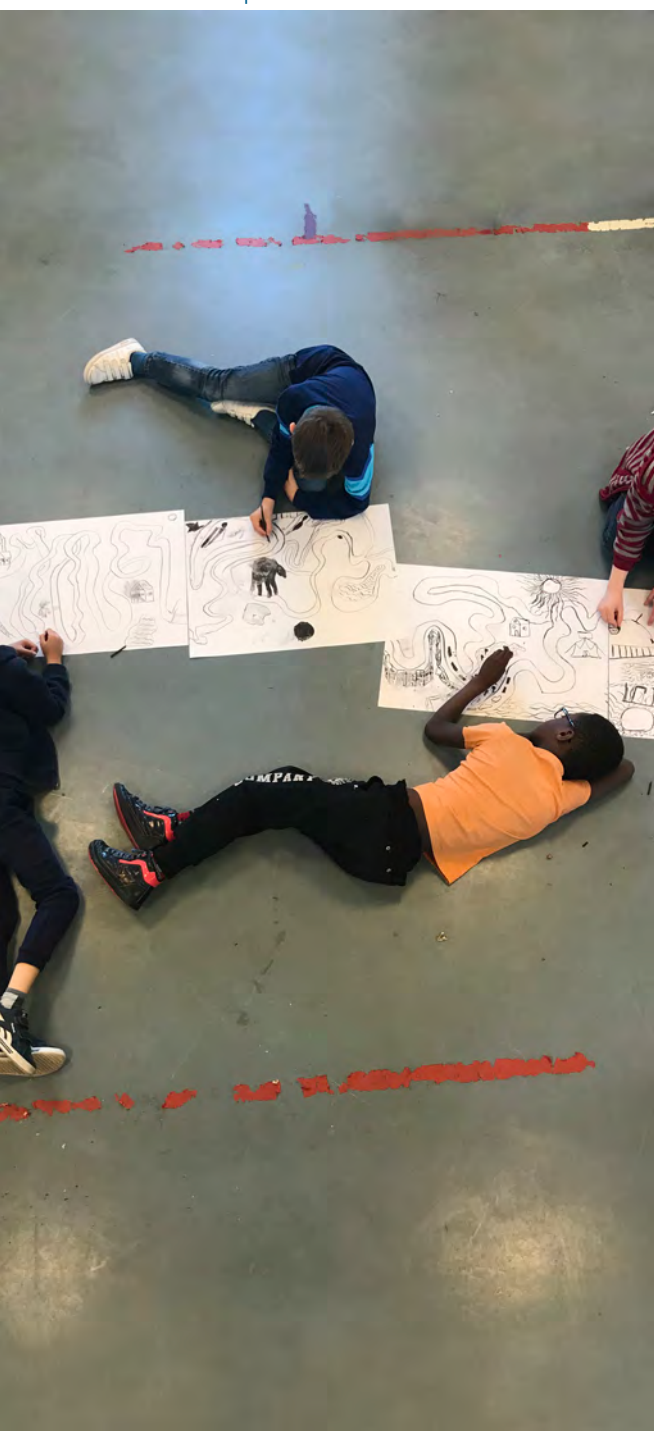


Performance. Classe de 3^e,
classe à horaires aménagés arts plastiques (CHAAP)

CV. Il s'agit d'une autre approche de la technique, différente de celle d'un apprentissage d'une écriture, d'un bien-faire. L'art, c'est la maîtrise mais aussi la "déprise". Il faut apprendre à jouer des matériaux, à les détourner, s'emparer des accidents, comme par exemple dans l'art de la céramique longtemps déconsidéré mais aujourd'hui très vivace.

N'est-ce pas laisser l'apprentissage technique au cours privés, c'est-à-dire à un accès non démocratique ?

Dessins d'enfants de 8 ans
et atelier de céramique



CV. Les cours privés ont senti le besoin et c'est en effet devenu un "business". Mais les parents ont une autre attente : à la différence de la musique ou de la danse, où les apprentissages sont davantage cadrés, ils voient les arts plastiques comme une activité qu'on exerce plus en dilettante alors pourtant que cela exige beaucoup de rigueur. Une exigence qu'on découvre petit à petit.

EM. Il faut distinguer élève et apprenti, enseignement et apprentissage. En musique on forme des interprètes. En arts plastiques on

forme des auteurs. Voilà la grande différence. Les arts plastiques constituent un domaine plus expérimental, plus ouvert. On voit qu'il y a chez les enfants des talents merveilleux. Mais certains disent de leur dessin : ce que je fais n'est pas bien. Or ce dessin peut avoir une autre qualité – non académique – que celle à laquelle pensait celui qui l'a tracé.

Notre travail consiste en une complémentarité avec l'Education nationale, dont on peut regretter l'appauvrissement de l'enseignement des arts plastiques. Nous sommes en partenariat avec des collèges. Les élèves viennent dans nos locaux, ce qui est important, car ils font bien la différence entre les enseignants et les artistes. Le professeur, qui les accompagne, attend lui aussi autre chose, plus de liberté. Pour sa part, il est tenu à donner des cadres. Ici nous ne cherchons pas à "cadrer". Il n'y a pas de notes, mais chaque fin de cours donne lieu à une petite discussion avec les élèves, ce qui permet d'envisager son travail comme un objet extérieur, de porter sur lui un regard critique. Développer cette distance, cette réflexion relève d'une réelle technique, d'une méthode.

Comment se construit votre projet de classe préparatoire aux écoles supérieures d'art ?

EM. Nous souhaitons combler un maillon manquant pour permettre aux jeunes de la ville de se diriger vers les écoles d'art.

CV. Le projet est ancien. Il a fallu faire évo-



luer l'école et notamment instaurer une véritable direction. D'autant qu'avec le Mac Val, la galerie Jean-Collet et les œuvres installées dans l'espace public, le terrain est fertile.

EM. La première promotion de la classe préparatoire sortira pour 2019-2020. Outre les classes préparatoires privées – et celles qu'ont depuis deux ans obligation de mettre en place les écoles supérieures d'art –, il existe quelques prépa publiques en Ile-de-France : à Issy-les-Moulineaux, Evry et Gennevilliers. Il faut préciser combien il est difficile d'accéder à une école supérieure sans passer par une classe préparatoire. La nôtre s'inscrit très précisément dans l'optique des concours d'entrée, avec un enseignement intense dispensé en peu de mois, les concours ayant lieu dès mars. Sa philosophie et sa méthodologie se rapprochent de celles d'une première année d'école d'art.

CV. La diversité sociale constitue l'une des questions principales : permettre à des jeunes aux profils très différents issus d'une diversité de milieux et d'origines de pouvoir s'orienter vers la professionnalisation.

EM. L'intérêt est également inverse : faire bénéficier l'art de la diversité.

CV. En effet, la plupart des jeunes qui accèdent aux écoles d'art viennent de milieux privilégiés et ont déjà des bases – d'où une certaine homogénéité des profils – alors qu'on observe clairement, actuellement, que de très grands artistes sont issus de milieux très diversifiés.

Quel est le contenu de cette année préparatoire ?

EM. Il y a bien sûr ce qu'on pourrait appeler les "fondamentaux" : le dessin, le travail du volume, l'histoire de l'art ou encore le numérique et la vidéo. Mais aussi une spécificité autour de la performance. En ce domaine, le jeune construit sa relation à l'autre sans passer par une représentation : il s'expose



Installation d'enfants
de 8 à 12 ans

directement et doit pour cela faire appel à d'autres ressources, à une expressivité personnelle.

Qui sont les partenaires ?

EM. La classe préparatoire est proposée en partenariat avec le Mac Val et la galerie Jean-Collet – ce qui permet de susciter une certaine maturité pour ce segment de l'enseignement artistique – et donc en étroite relation avec le territoire. Nous mettons également en place un dispositif pour travailler avec les collèges et les lycées afin de permettre aux jeunes de savoir que ces études existent.

Propos recueillis par Vincent Rouillon

LUNDI 16 JUILLET

MARDI 17 JUILLET

Programme complet
sur le site de la FNCC : fncc.fr
Renseignements : 04 77 41 78 71

les journées d'Avignon de la



Lundi 16 juillet - La FNCC, ses adhérents, les collectivités territoriales

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉMINAIRE DES ADHÉRENTS

Culture et proximité : partage d'informations sur le nouveau contexte. Aujourd'hui, de nombreux domaines sont des priorités territoriales : lecture publique, festivals, revitalisation des centres-villes, EAC, itinérance...

9h30 à l'Hôtel de Ville

COLLOQUE DES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Politiques culturelles de proximité : la culture près de chez nous ! Il existe un foisonnement multiple et des initiatives remarquables. Comment dynamiser la vie culturelle de proximité ?

16h30 dans la Cour du Cloître Saint-Louis

SESSION DE FORMATION À AVIGNON

Elu(e) et spectacle vivant :

Enjeux et perspectives de la diffusion du spectacle vivant pour les élu(e)s des collectivités locales

Alors que le ministère de la Culture développe le projet "Culture près de chez vous" dont la diffusion artistique en est son premier pilier ; alors que le nombre de représentations pour un spectacle reste en moyenne très bas ; alors que l'offre de spectacle n'a jamais été aussi forte ; alors que les droits culturels posent le débat de la participation à la vie culturelle ; alors que se mettent en place les arrêtés de labellisation des établissements de création et de diffusion ; la question de la diffusion artistique demeure un enjeu majeur dans la mise en œuvre des politiques culturelles des collectivités territoriales.

*Mercredi 18 juillet, de 10h à 16h,
à la Mairie annexe d'Avignon, Maison Manon*



Hommage aux précurseurs des politiques culturelles territoriales et fondateurs de la FNCC. La FNCC doit sa fondation, son impulsion à trois personnalités – Michel Durafour, Jack Ralite et Denise Foucard – qui nous ont récemment quittés.

19h au Conservatoire

Mardi 17 juillet - La FNCC et ses partenaires

ATELIERS FNCC/COFAC

La fabrique des projets culturels de territoire. Elu(e)s et acteurs associatifs portent ensemble les initiatives dans les territoires. Comment construire ensemble une stratégie de proximité ?

10h à l'Hôtel de Ville

SÉMINAIRE-ATELIERS OPC/FNCC

Ambition et réalité du mandat d'elu(e) à la culture. Au fil du temps, la charge d'un(e) élu(e) à la culture a beaucoup évolué. L'OPC et la FNCC s'engagent sur une enquête dont ce séminaire constitue la première étape.

14h à l'Hôtel de Ville

RENCONTRE ET ÉCHANGES AVEC DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

L'elu(e) et l'artiste : de l'échange à l'invention. Les compagnies professionnelles, les scènes de spectacle, les festivals... sont des outils majeurs pour les politiques culturelles territoriales. Comment imaginer pour demain le lien entre l'artiste, le professionnel de la culture et l'elu(e) ?

18h (lieu à confirmer)